

# Formation Santé Alimentation Microbiote

## Bulletin d'inscription pour les 2 jours de formation

valant contrat simplifié de formation professionnelle  
des jeudi 19 et vendredi 20 septembre 2019 de 9h à 17h



Nom & prénom :

.....  
.....

Date de naissance :

.....

Adresse :

.....  
.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

Email :

.....

Téléphone :

.....

Mobile :

.....

**Tarif :** Prix du stage de 2 jours 480 € pour les professionnels cotisants à un organisme de formation. Pour les autres, nous contacter (Michel 06 09 47 04 29).

**Statut au regard du financement de la formation:**

salarié ou autre cotisant à un fonds de formation professionnelle - lequel :.....

fonctionnaire

Sans emploi

inscription à titre individuel

autre :  
.....

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque d'arrhes de 200€ à l'ordre de «Université de l'Avenir» à :

**Université de l'Avenir**  
**Ecosite – Quartier Brunelle**  
**26 400 Eurre**

**Dispositions financières :** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de son paiement vis à vis de son fonds de formation, lorsqu'un financement est demandé. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacements, hébergement, qui sont à la charge du participant. **Le montant de la formation ou un chèque d'arrhes de 200€ TTC** doit être joint au bulletin d'inscription. Le solde est **impérativement réglé avant le 1<sup>er</sup> jour** de la formation.

**Annulation/interruption du stage :**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, les chèques seront retournés,
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes versées à l'Université de l'Avenir ne seront pas remboursées,
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et les arrhes remboursées.

**Délai de rétractation :** à compter de la signature du présent contrat et au moins 14 jours avant le début de la formation, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

**Clause particulière :** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées sur demande.

**Cas de différend :** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

**Contacts :**

[contact@universitedelavenir.org](mailto:contact@universitedelavenir.org)  
[michel.viellant@universitedelavenir.org](mailto:michel.viellant@universitedelavenir.org)

Tel : 04 75 41 17 18 / 06 09 58 04 49

Fait à : ..... le : .....

Stagiaire :  
(signature)

Responsable formation:  
(signature & cachet)